



Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

# **Prêt longue durée de vélos électriques**

**Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et l'association Genève-roule proposent à la population de découvrir les avantages de se déplacer sur un vélo à assistance électrique (VAE). Grâce à une subvention spécifique du canton, des eBikes pourront être testés pendant un mois à un tarif préférentiel. Le nombre de vélos disponibles est limité.**

A chaque rentrée sa bonne résolution. Et cette année, pourquoi ne pas décider de se déplacer sur un vélo à assistance électrique plutôt que de circuler en voiture ou en deux-roues motorisé. Ce mode de transport souple, rapide et respectueux de l'environnement est parfaitement adapté à la mobilité en milieu urbain, où 45% des déplacements motorisés portent sur une distance inférieure à 5 km.

Pour être sûr de faire le bon choix, rien de tel qu'un test grandeur nature. Mais sur une journée, il n'est pas forcément possible de se rendre compte si ce mode de transport peut convenir. Seul un essai sur une durée suffisamment longue permet de se faire une idée précise de l'efficacité d'un vélo électrique dans ses déplacements quotidiens.

L'association Genève-roule propose ainsi à la population de tester des VAE pendant un mois. Une subvention spécifique du DETA permet de maintenir cette offre à un tarif contenu, soit 100 francs pour un mois au lieu de 365 francs. Ce service est mis en place pour la première fois cette année. L'offre est valable jusqu'à la fin de l'année 2017 et le nombre de vélos disponibles sera limité. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à Genève-roule ([info@geneveroule.ch](mailto:info@geneveroule.ch)).

*Pour tout complément d'information : Mme. Fabienne Peracino-Rostan, cheffe de projet à la direction de la planification, direction générale des transports (DGT), DETA, 022 546 78 92.*